



# Plan départemental de prévention de la délinquance

## 2013-2017

Dans le cadre de la [stratégie nationale de prévention de la délinquance](#) [1] et en application de la circulaire du premier ministre du 4 juillet 2013 y fixant ses orientations, les départements du Nord et du Pas-de-Calais ont chacun engagé une démarche d'élaboration d'un plan départemental de prévention de la délinquance.

L'objectif des plans départementaux de prévention de la délinquance est de définir une déclinaison locale de la stratégie nationale pour la période 2013-2017 en s'appuyant sur un état des lieux territorialisé de la délinquance et des dispositifs existants. Le plan départemental doit ainsi permettre la mise en cohérence des pratiques locales menées par les différents acteurs, proposer des pistes d'actions autour des trois grandes priorités de la stratégie nationale (prévention de la délinquance des jeunes les plus exposés et de la récidive, prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et aide aux victimes, amélioration de la tranquillité publique) et ainsi d'aider les partenaires locaux à définir leurs orientations locales.

Le plan du Pas-de-Calais est issu d'un travail partenarial entre les différents acteurs locaux de la prévention de la délinquance (services de l'Etat, conseil Général, maires, monde associatif). Il dresse dans un premier temps un diagnostic départemental plutôt favorable - stabilisation de la délinquance générale, diminution des faits liés à la délinquance de proximité et diminution des infractions à la législation sur les stupéfiants - malgré quelques points encore préoccupant tels que les violences intrafamiliales et les violences sexuelles dont les principales victimes sont des femmes. Ce diagnostic a permis au groupe de travail de dégager un programme des actions à mettre en oeuvre pour la période 2013-2017, reprenant les trois priorités de la stratégie nationale. Onze nouvelles mesures sont ainsi proposées pour compléter celles déjà mises en oeuvre dans le plan précédent. Pour chaque mesure est présenté un constat départemental au 1er juillet 2013, l'objectif départemental et les actions à mettre en place pour l'atteindre.

Pour le Nord, une démarche de concertation avec le Parquet, le Président du conseil général du Nord, les membres du conseil départemental de prévention de la délinquance, et les communes disposant d'un conseil local ou intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, a été mise en place pour l'élaboration du plan. Ce plan souligne dans son diagnostic également une délinquance générale à la baisse, avec quelques points de vigilance. Après avoir dressé un état des lieux des dispositifs de prévention existant, mettant ainsi en lumière l'implication des acteurs

concernés dans le Nord et leur capacité à traiter des situations concrètes et des cas individuels, le groupe de travail propose un plan d'actions répondant aux trois grandes orientations de la stratégie nationale. Il insiste sur l'importance de renforcer les partenariats, notamment dans les zones de sécurité prioritaires (ZSP), et de favoriser le rôle des structures intercommunales pour agir au plus près des besoins.

Dans la mise en oeuvre de ces plans, il y aura certainement des interactions avec la future politique de la ville.

Type d'actualites: [Information régionale](#) [2]

Dates: Jeudi 20 février 2014 - 01:00

Dans la base documentaire : [Plan de Prévention de la Délinquance du Nord 2013-2017](#) [3]

[Plan de Prévention de la Délinquance 2013-2017 du Pas-de-Calais](#) [4]

Thématiques: [Prévention](#) [5]

[Prévention de la délinquance - sécurité - justice - prévention de la radicalisation](#) [6]

Publié le 20 février 2014

**URL de la source (modifié le 26/02/2014 - 16:12):** <https://www.irev.fr/actualites-0/prevention-de-la-delinquance-les-plans-du-nord-et-du-pas-de-calais-publies>

### Liens

[1] <https://www.irev.fr/actualit%C3%A9/publication-nouvelle-strat%C3%A9gie-nationale-pr%C3%A9vention-d%C3%A9linquance>

[2] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/4317>

[3] [http://biblio.reseau-reci.org/index.php?lvl=notice\\_display&id=30361](http://biblio.reseau-reci.org/index.php?lvl=notice_display&id=30361)

[4] [http://biblio.reseau-reci.org/index.php?lvl=notice\\_display&id=30360](http://biblio.reseau-reci.org/index.php?lvl=notice_display&id=30360)

[5] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3694>

[6] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3699>